



**CONSEIL PARLEMENTAIRE INTERREGIONAL
INTERREGIONALER PARLAMENTARIER-RAT
Saarland - Lorraine - Luxembourg - Rheinland-Pfalz -
Wallonie - Fédération Wallonie-Bruxelles -
Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens**

23, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg Tél : (352) 466966-1 Fax : (352) 466966-209

Recommandation

concernant

**L'encouragement du développement d'un espace de communication commun
au sein de la Grande Région – Poursuite du projet « Media & Me » du réseau
médias SaarLorLux**

Le Conseil Parlementaire Interrégional (CPI),

- Reconnaissant la signification particulière de la culture et des médias pour une cohésion de plus en plus forte au sein de la Grande Région ;
 - Soulignant l'engagement de jeunes en faveur d'une poursuite des efforts d'intégration des fondateurs de l'unification européenne ;
 - Connaissant la contribution que l'association réseau-médias SaarLorLux fournit pour encourager la diversité culturelle et pour une meilleure compréhension entre les habitants de SaarLorLux, en s'engageant à cet effet en faveur de coopérations entre entreprises médiatiques au sein de la Grande Région, tout en appuyant la transmission de connaissances dans le but de renforcer la diversité médiatique ;
 - s'appuyant sur l'intérêt durable de jeunes pour des médias et plateformes de communication, de type classique, audiovisuel ou nouveau,
1. Salue les possibilités que le projet « Media & Me » de l'association réseau-médias SaarLorLux e.V. apporte aux jeunes, en leur permettant de jeter un regard dans les coulisses du travail quotidien de stations de radio et de télévision, de rédactions de la presse écrite et d'agences de publicité au sein de la Grande Région ;
 2. Souligne les opportunités que les efforts communs pour permettre une première initiation à cette réalité quotidienne apportent à des jeunes de la Grande Région, dans la perspective de la création d'un espace de communication commun, dédié à la création de réseaux constitués par des rédacteurs, journalistes et experts en marketing qualifiés ;

3. Estime qu'avec ce projet, une contribution significative peut également être apportée en vue d'encourager la compétence médiatique au sein de la Grande Région, en permettant aux participants du projet de produire leurs propres séquences vidéo et audio, de rédiger des articles de presse sur des sujets d'actualité, et de découvrir les effets de messages publicitaires ;
4. Reconnaît le soutien médiatique dont bénéficient, grâce au projet, les efforts visant à rendre bilingues (français-allemand) les citoyen(ne)s de la Grande Région, le long de la frontière linguistique mais tout autant dans la Grande Région en général, dans le but de mieux appréhender les opportunités du marché de l'emploi des deux côtés des frontières ;
5. Préconise la poursuite du projet sur une base géographique aussi large que possible, de même sa pérennisation grâce à des subventions de l'Union européenne ainsi que des Régions concernées.

Le Conseil Parlementaire Interrégional adresse cette résolution, également pour susciter des initiatives et coordonner des réponses :

- au gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg,
- au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
- au gouvernement de la Communauté germanophone de Belgique,
- au gouvernement de la Wallonie,
- au gouvernement du Land de Rhénanie-Palatinat,
- au gouvernement du Land de la Sarre,
- au préfet de la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine,
- au conseil régional de la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine

ainsi que

- à la Commission européenne,
- au Parlement européen,
- aux députés européens de la Grande Région,
- aux instances responsables de la gestion des fonds INTERREG,
- aux entreprises médiatiques de la Grande Région, réunies au sein de l'association du réseau-médias SaarLorLux, et
- aux institutions publiques au sein de la Grande Région, chargées de transmettre la compétence médiatique

Luxembourg, le 1^{er} juin 2018